



**LANCER SON
ENTREPRISE,
COMMENT ?**





Avez-vous le bon profil ?

- Être majeur
- Être belge - ou être citoyen d'un pays membre de l'UE ou être en possession d'une carte professionnelle
- Être **déclaré capable** de gérer une entreprise
- **Savoir démontrer des compétences d'entrepreneuriat** - diplôme en gestion, expérience pratique adéquate, faire appel à un tiers se portant garant de la gestion
- **Avoir les autorisations nécessaires** - certaines activités spécifiques requièrent des autorisations obligatoires (construction, etc.)

Quel statut social choisir ?

- **Indépendant principal** - dans cette situation, votre activité indépendante est votre activité professionnelle unique ou principale
- **Indépendant complémentaire** - dans cette situation, votre activité indépendante est en supplément de votre emploi à mi-temps en tant que salarié ou fonctionnaire
- **Gérant, administrateur ou associé actif** - dans le cadre d'une société, il est considéré comme un travailleur indépendant
- Contactez-nous pour découvrir les autres statuts



La forme juridique

PP

Personne physique

Aucune différence entre votre personne et votre entreprise et votre responsabilité propre est engagée

Société à responsabilité limitée

Peut être constituée avec un (ou plusieurs) actionnaire(s), pas de capital exigé mais un capital propre de départ suffisant

SRL

Société anonyme

Peut être constituée avec un (ou plusieurs) actionnaire(s), un capital de min. 61,500€ est exigé

SA

Société coopérative

Il faut min. 3 actionnaires, pas de capital exigé mais un capital propre de départ suffisant

SC

Association sans but lucratif

Il faut min. 3 membres, pas de capital exigé, ni de capital propre de départ suffisant, l'objectif est désintéressé (aucun avantage matériel)

ASBL

Autres ?

Contactez-nous pour découvrir les autres formes juridiques

Choisir sa forme juridique : Quelles questions ?

Q | Quelle est votre activité ?

R

Q | Est-elle à risque ?

Oui / Non **R**

Q | Demande-t-elle un fond de départ ?

Oui / Non **R**

Q | Lancez-vous votre activité seul ou avec un(des) associé(s) ?

R

Q | Souhaitez-vous séparer patrimoine privé et société ?

Oui / Non **R**

Q | Votre responsabilité doit-elle être limitée ou illimitée ?

Limitée / Illimitée **R**

Tenir une comptabilité

En Belgique, toute personne (physique ou morale) pratiquant une activité professionnelle à titre indépendant (principal ou complémentaire), se doit de tenir une comptabilité. Cela permet d'avoir un aperçu de la situation financière de l'entreprise.



Pourquoi faire appel à un expert-comptable ?

1

Diversité des missions

Gestion, comptabilité, fiscalité, missions spéciales, etc.



2

Gain de temps pour l'équipe

Externaliser votre comptabilité permet à votre équipe de se concentrer sur d'autres tâches.



4

Conseils sur mesure

L'expert-comptable vous conseille et vous rassure dans la prise de décisions relatives à votre entreprise.

3

Accompagnement

Il est votre partenaire sur le long-terme et vous guide à travers les différents projets de votre entreprise.



Contactez Advice Me, un bureau d'experts-comptables actif dans toute la Wallonie et à Bruxelles, 100% digitalisé !

« **Advice** » représente le « conseil » dans sa globalité, dès la création de votre activité et tout au long de sa vie.

« **Me** » représente le « moi », le client. Vous accompagner est le centre de nos préoccupations.



 nru@advice-me.be

 +32 474 37 75 68

 mvn@advice-me.be

 +32 488 15 08 41



 mpi@advice-me.be

 +32 498 29 58 16



www.advice-me.be

Avenue des Dessus de Lives 2
5101 Namur

